

## LES EPREUVES

### Trophée de la Manche Open 2 – Open 3

- 26 mars La Haye AG la Haye du Puits
- 10 avril Varengebec AG la Haye du Puits
- 16 avril Les Pieux VCC les Pieux
- 11 juin Sideville VCC les Pieux
- 18 juin le Mesnil AG la Haye du Puits
- 17 Septembre Ger UC Mortainais

Classement général final : 459 € de prix sur 5 coureurs  
(grille 459/5) dont 180 € au 1<sup>er</sup>



Délégué : André Demortreux  
☎ 06 71 75 82 95



# Trophée de la Manche La Bicyclette Open 2 – Open 3 2023



Guillaume Cruchon A C Cherbourg Cotentin  
et Clément Martin AS Tourlaville

# REGLEMENTS 2023

Art.1 Le comité départemental avec le concours du **CONSEIL DEPARTEMENTAL** de la **MANCHE** et des partenaires dont **LA BICYCLETTE** organisent les trophées de la Manche, celui-ci est réservé à la **catégorie Open 2 – Open 3**

Art.2 Toutes les épreuves des Trophées de la Manche sont régies sous les règlements généraux de F.F.C.

Art.3 les épreuves seniors doivent se dérouler sur des circuits d'un minimum de 6 km – avec un minimum de 90 km pour le trophée.

Art.4 Des points sont attribués aux 15 premiers de chaque épreuve pour les seniors, selon le barème suivant : 40 35 32 29 27 25 23 21 19 17 15 14 13 12 11 pts. Lors d'épreuves en deux tronçons, les points sont attribués au classement général.

Art.5 Arbitrage : 1 arbitre est nommé par le comité départemental

Art.6 : Les litiges pouvant intervenir dans le déroulement des trophées sont tranchés sans appel par le comité directeur de la Manche. Pour être valable, une réclamation de quelque nature qu'elle soit, doit être faite par écrit auprès du Président du comité département de la Manche dans les 5 jours qui suivent l'épreuve.

Art.7 Règlement : en cours de saison, le comité départemental de la Manche peut se réserver le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il juge utile pour le bon fonctionnement de la compétition aussi bien en ce qui concerne le règlement lui-même que le calendrier des différentes épreuves.

Art.8 Matériels : lors d'épreuve contre la montre, un vélo spécifique peut être utilisé (selon la réglementation FFC).

Art. 9 Protocole : le vainqueur des différents classements et les leaders des trophées doivent se présenter dans les 10 minutes qui suivent l'arrivée. -A l'issue de chaque épreuve, un maillot est remis uniquement pour le protocole aux leaders des différentes catégories.

Art.10 Tout coureur en sélection nationale ou régionale ne peut pas prétendre à l'attribution de points.

Art.11 Classement général : en cas d'égalité de points à l'issue de la dernière épreuve, c'est la meilleure place obtenue lors de celle-ci qui détermine le classement général.

Art.12 Pour prétendre au classement général, il faudra avoir participé à un minimum de 3 épreuves dont la dernière épreuve.

Art.13 Soirée des trophées, présence obligatoire des 3 premiers de chaque catégorie avec leur maillot de club sous peine de se voir refuser leur prix. La soirée des trophées aura lieu le ... novembre, les coureurs recevront une convocation par l'intermédiaire de leur président.